

PROGRAMME MAC APS

HORS EXAMEN ET TEMPS DE DEPLACEMENT

INTITULÉ DE LA FORMATION

Maintien et d'actualisation des compétences agent de prévention et de sécurité

NIVEAU RNCP

RNCP36648

OBJECTIF DE FORMATION

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Maintenir et actualiser ses compétences professionnelles d'agent de prévention et de sécurité ;
- Appliquer les évolutions réglementaires du Livre VI du Code de la sécurité intérieure ;
- Respecter les obligations déontologiques liées aux activités privées de sécurité ;
- Maîtriser les gestes élémentaires de premiers secours dans le cadre professionnel ;
- Réagir efficacement face à une situation conflictuelle ou à un risque terroriste ;
- Identifier les comportements suspects et appliquer les procédures adaptées ;
- Mettre en œuvre les techniques professionnelles d'intervention conformément à la réglementation en vigueur ;
- Utiliser les moyens de communication et rendre compte à sa hiérarchie ;
- Assurer la sécurité des personnes et des biens dans le respect des libertés publiques ;
- Renouveler les conditions d'aptitude professionnelle nécessaires au renouvellement de la carte professionnelle APS

SECTEURS D'ACTIVITES

L'agent de prévention et de sécurité exerce ses missions **au sein de sociétés privées**, entreprises prestataires intervenant pour répondre aux besoins de leurs donneurs d'ordre.

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- Les Activités industrielles : Usines, Entrepôts, Zones d'Activité, etc....
- Les Activités tertiaires et commerciales : Administration Publique, Banques, Bureaux, Hôpitaux, Hôtels, Parkings,
- Etablissement recevant du Public (**ERP**) : Grand rassemblement, manifestations culturelles, Centres commerciaux, Aéroports, gares et transports, etc...
- Les Sites Sensibles : Sites industriels à risque (SEVESO), Sites confidentiels (Nucléaires, Défense ...), Sites à haute Fréquentation (ex : Espace de Loisir), Sites Stratégiques (SAIV)

PUBLIC VISE

- Agents de prévention et de sécurité titulaires d'une carte professionnelle APS ;
- Agents dont la carte professionnelle arrive à expiration ou est expirée ;
- Professionnels souhaitant renouveler leur aptitude professionnelle conformément à la réglementation en vigueur.

PRE-REQUIS

Justificatifs à fournir pour tous Agent de Prévention et Sécurité :

- **Une pièce d'identité** en cours de Validité
- Détenir **une carte professionnelle APS** en cours de validité ;
- Ou, en cas de carte professionnelle expirée, détenir **une autorisation préalable délivrée par le CNAPS** permettant l'entrée en formation MAC APS.
- Le stage est précédé d'une évaluation pédagogique individualisée portant sur les connaissances du **stagiaire (dix questions à réponse courte)** selon l'Arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité en vigueur au 15 mai 2026
- SST en cours de validité

DUREE DE LA FORMATION

34 heures (ou 27h si SST/PSC1 de moins de 2 ans)

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité (I.F.P.S.) SAS

EFFECTIF MINIMUM ET MAXIMUM :

Le nombre de stagiaires est de 4 minimum et de 10 maximum.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Module 1 : GESTES ELEMENTAIRES DE PREMIERS SECOURS

- Intervenir face à une situation d'accident - Durée : 7 heures Possibilité de dispense de ce module sur demande et sur présentation d'un certificat SST valide.

Module 2 : CADRE JURIDIQUE D'INTERVENTION DE L'AGENT PRIVE DE SECURITE

- Actualisation des connaissances relatives aux grands principes en cadrant le métier d'agent privé de sécurité et la déontologie professionnelle. (4 heures)
- Principes de la République française. (3 heures)

Module 3 : COMPETENCES OPERATIONNELLES GENERALES

- Gérer les conflits - Maîtriser les mesures d'inspection filtrage. (7 heures)

Module 4 : COMPETENCES OPERATIONNELLES SPECIFIQUES : PREVENTION DES RISQUES TERRORISTES

- Définir- Prévenir- Agir- Secourir face aux risques terroristes. (13 heures)

MODALITE DE SUIVI DU PROGRAMME ET APPRECIATION DU RESULTAT

- Fiche de présence** signée par le formateur et les apprenants chaque jour
- Mise en place **d'un déroulé pédagogique détaillé de la formation**, daté et signé conjointement par le formateur et le stagiaire, garantissant la traçabilité des actions de formation.
- Délivrance **d'une attestation de fin de formation**, mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action, ainsi que les compétences acquises par le stagiaire.
- Mise en place **d'un questionnaire de satisfaction individuel**, renseigné par chaque stagiaire en fin de formation, permettant d'évaluer la qualité de l'action de formation et d'engager une démarche d'amélioration continue.
- Délivrance **d'un certificat de réalisation**, attestant de l'exécution de l'action de formation, conformément aux exigences réglementaires en vigueur (France travail ou société)
- Délivrance **d'une attestation de MAC APS dûment remplie, signée et cachetée par notre centre de formation ;**
Cette attestation constitue l'un des documents obligatoires à joindre au dossier de demande de renouvellement de la carte professionnelle auprès du CNAPS.

ÉVALUATIONS FORMATIVES

- Le formateur met en place des évaluations afin de valider les acquis en cours de formation
- Le formateur déclenche l'évaluation au moment le plus opportun dans le parcours d'un stagiaire ou d'un groupe de stagiaires. Une évaluation complémentaire peut être proposée au candidat pour les compétences non maîtrisées

MODALITES D'EVALUATION CERTIFICATIVE





Sans objet

CODE ROME :

- K2503 Sécurité et Surveillance Privée
- K2500 Sécurité Privée

ÉVOLUTION DE CARRIERE

Un Agent confirmé peut évoluer progressivement vers des fonctions à responsabilités :

-  Agent SSIAP 1 (Agent de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à personne)
-  Agent cynophile (maître-chien)
-  Opérateur Vidéoprotection ou Opérateur Télésurveillance
-  Formateur en sécurité (SST, APS)

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité (I.F.P.S.) SAS

PLAN D'ACCOMPAGNEMENT :

Notre centre de formation accompagne chaque candidat dans ses démarches de renouvellement de carte professionnelle via la plateforme DRACAR ULTIMATE, afin de faciliter et sécuriser l'ensemble des formalités administratives.

MOYENS TECHNIQUES

Salle de formation

- Salle équipée pouvant accueillir les stagiaires
- Ordinateur et vidéoprojecteur
- Tableau blanc ou paperboard
- Supports pédagogiques (diaporama, livrets stagiaires)
- QUIZBOX (QCU d'entraînement)

Matériel pour exercices pratiques

- Matériel de secourisme conformes au code du travail
- Un plateau technique est mis à la disposition des apprenants afin de leur permettre de s'exercer dans des conditions proches de la réalité professionnelle.

MODALITES DE FINANCEMENT (Nous contacter)

Plusieurs dispositifs de financement peuvent être mobilisés selon la situation du candidat : financement personnel, France Travail, prise en charge par l'entreprise.

- Téléphone : +33 7 66 32 45 44 /
- Site web : <https://www.ifps-formation.fr>
- Email : contact@ifps-formation.fr

LIEU DE FORMATION

Adresse IFPS Formation : 10 avenue Réaumur – 92140 CLAMART France - Bâtiment ACOMO PARC

ACCES

En transport en commun

Depuis Paris (ex. Porte de Châtillon – 14^e arr.)

- Prendre le **Métro ligne 13** direction **Châtillon – Montrouge**
- Descendre à la station **Châtillon – Montrouge**
- Prendre le **Tramway T6** direction **Viroflay-Rive Droite**
- Descendre à l'arrêt **Soleil Levant / Mail de la Plaine**
- Marcher **5 minutes** jusqu'au **10 avenue Réaumur**

Depuis Clamart centre

- Bus 194 ou 195 → arrêt **Soleil Levant / Avenue Réaumur**
- À pied : environ **5 minutes** jusqu'au centre
- **Bus 194 / 195 – Soleil Levant** : 5 minutes de marche

ACCESSIBILITE

- Référent Handicap : **Monsieur Azie EUSTACHE**, téléphone : **07 61 73 20 10**
- Les conditions d'accueil et d'accès du public en situation de handicaps sont respectées (Physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques).
- Le personnel IFPS en contact avec le public est sensibilisé à l'accueil et à l'accompagnement de ces personnes.
- Un référent pour les personnes en situation de handicap est déclaré sur le registre d'accessibilité disponible à tout public.

